

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 02 juin 2025
Extrait des délibérations n° 4**

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 02 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de DAUBEUF-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 18

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Madame Hélène LEROY

Monsieur Marc ROMET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

La communauté de communes du Pays du Neubourg a signé le 16 juillet 2024, une convention avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le département pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet le 30 décembre 2024, d'un avenant précisant les modalités de financement du programme.

Les membres de la commission Aménagement du Territoire se sont réunis le 20 mai 2025 à 19h.

12 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de ce programme.

Les 12 dossiers présentés ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'une participation financière de la communauté de communes.

Après avoir vu les demandes de subventions, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide aux dossiers suivants :

<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN</i>	<i>% restant à la charge après les accords de subventions</i>
DEBRUILLE Solenne	Le Neubourg	Action 2 Rénovation énergétique	79 587.93 €	750.00 €	15.63 %
VARIN Lucien	Le Neubourg	Action 3 Adaptation du logement	12 707.66 €	2 000.00 €	23.07 %
LEDORE Jean-Claude	Le Neubourg	Action 3 Adaptation du logement	22 685.68 €	2 000.00 €	8.15%
DECHALOU Jean-Louis	Sainte-Colombe-la-Commanderie	Action 2 Rénovation énergétique	78 970.24 €	750.00 €	37.00 %
HUREL Pascal	Houetteville	Action 2 Rénovation énergétique	17 232.27 €	750.00 €	45.03 %
MOUTARDIER Andrée	Sainte-Opportune-du-Bosc	Action 2 Rénovation énergétique	51 404.16 €	750.00 €	17.07 %
BELLENGER Jean-Luc	Sainte-Colombe-la-Commanderie	Action 3 Adaptation du logement	22 336.26 €	2 000.00 €	18.78 %
HUET Ghislaine	Brosville	Action 3 Adaptation du logement	8 342.68 €	1 549.00 €	16.00 %
MECMAYER Claire	Le-Bosc-du-Theil	Action 3 Adaptation du logement	10 394.05 €	1 148.00 €	5.00 %
PILLON Thierry	Tourville-la-Campagne	Action 3 Adaptation du logement	19 996.90 €	2 000.00 €	46.34 %
MABROUK Suzanne	Le Tremblay-Omonville	Action 3 Adaptation du logement	9 706.00 €	1 830.00 €	15.00 %
DELAMARE Corentin	Vitot	Action 1 Lutte contre l'habitat indigne	78 841.61 €	6 000.00 €	9.03 %

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 027-242700607-20250602-2025_0166-DE

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,
Vu la délibération n°1 du bureau communautaire, en date du 03 mars 2025, portant adoption du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 20 mai 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Demandeur	Commune	Nature de la participation	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant de l'aide CCPN	% restant à la charge après les accords de subventions
DEBRUILLE Solenne	Le Neubourg	Action 2 Rénovation énergétique	79 587.93 €	750.00 €	15.63 %
VARIN Lucien	Le Neubourg	Action 3 Adaptation du logement	12 707.66 €	2 000.00 €	23.07 %
LEDORE Jean-Claude	Le Neubourg	Action 3 Adaptation du logement	22 685.68 €	2 000.00 €	8.15%
DECHALOU Jean-Louis	Sainte Colombe la Commanderie	Action 2 Rénovation énergétique	78 970.24 €	750.00 €	37.00 %
HUREL Pascal	Houetteville	Action 2 Rénovation énergétique	17 232.27 €	750.00 €	45.03 %
MOUTARDIER Andrée	Sainte Opportune du Bosc	Action 2 Rénovation énergétique	51 404.16 €	750.00 €	17.07 %
BELLENGER Jean-Luc	Sainte Colombe la Commanderie	Action 3 Adaptation du logement	22 336.26 €	2 000.00 €	18.78 %
HUET Ghislaine	Brosville	Action 3 Adaptation du logement	8 342.68 €	1 549.00 €	16.00 %
MECMAYER Claire	Le Bosc du Theil	Action 3 Adaptation du logement	10 394.05 €	1 148.00 €	5.00 %
PILLON Thierry	Tourville la Campagne	Action 3 Adaptation du logement	19 996.90 €	2 000.00 €	46.34 %
MABROUK Suzanne	Le Tremblay Omonville	Action 3 Adaptation du logement	9 706.00 €	1 830.00 €	15.00 %
DELAMARE Corentin	Vitot	Action 1 Lutte contre l'habitat indigne	78 841.61 €	6 000.00 €	9.03 %

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le présent rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aux personnes énoncées ci-dessus et dans les conditions ci-dessous :
- autorise le président à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide,
- dit que les dépenses seront inscrites aux budgets généraux 2025 et suivants (article 65748).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

